

DECRET N° 96-64 du 2 Avril 1996

Portant nomination à titre exceptionnel,  
civil et étranger dans l'Ordre National  
du Bénin.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Loi N° 86-010 du 26 Février 1986 portant création de l'Ordre National du Bénin, modifiée par la Loi N° 87-017 du 21 Septembre 1987 ;
- VU la Décision N° 91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU le Décret N° 95-381 du 22 Novembre 1995 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N° 91-76 du 10 Mai 1991 portant nomination de Monsieur Grégoire-Gilbert GBENOU en qualité de Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin par intérim ;
- VU l'Extrait du relevé N° 13/SGG/REL du 02 Avril 1996 des Décisions Administratives prises par le Conseil des Ministres en sa séance du 1er Avril 1996 ;
- SUR Proposition du Président de la République, Grand-Maître de l'Ordre National du Bénin ;
- LE Conseil des Ministres entendu

D E C R E T E

Article 1er.- Est nommée à titre exceptionnel, civil et étranger dans l'Ordre National du Bénin au Grade de Chevalier pour prendre rang du 02 Avril 1996, Mademoiselle Nora APERS, Secrétaire Particulière de Monsieur le Président de la République, pour avoir rendu à l'Etat Béninois d'éminents services.

...../...

Article 2.- Le présent Décret sera enregistré et publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 2 Avril 1996

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Nicéphore SOGLO.-

Le Grand Chancelier de l'Ordre National  
du Bénin par intérim,



Grégoire-Gilbert GBENOU.-

Ampliations : PR 6 AN 4 CC 2 CS 2 CES 2 MEPR 2 MINISTERES 20 GCONB 15  
GPR 2 SCC 4 DEPARTEMENTS 6 DPE-DLC-INSAE 3 IGE-CSM-DCCT 3 BN-DAN-  
ONEPI 3 UNB-FASJEP-ENA 3 INTERESSEE 1 JORB 1.-